

~ ELECTIONS DES MEMBRES ~

de la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonnaire

LE 10 JUIN 2021 DANS MA COMMUNE

QUI ?

Pour voter, 3 conditions sont nécessaires :

- ✓ Je suis de nationalité française
- ✓ Je suis inscrit au registre de l'agriculture et de la pêche lagonnaire
- ✓ Je suis à jour dans ma cotisation.

COMMENT ?

- ✓ Je me renseigne à la Mairie où se situe mon activité
- ✓ Je consulte la liste électorale affichée à la Mairie pour connaître mon collège de vote
- ✓ Je me présente avec ma pièce d'identité ou ma carte CAPL.

PROCURATION ?

- ✓ Je ne peux pas me déplacer
- ✓ Je donne procuration sur papier libre à un électeur de mon collège
- ✓ Je fournis une copie de ma pièce d'identité ou ma carte CAPL

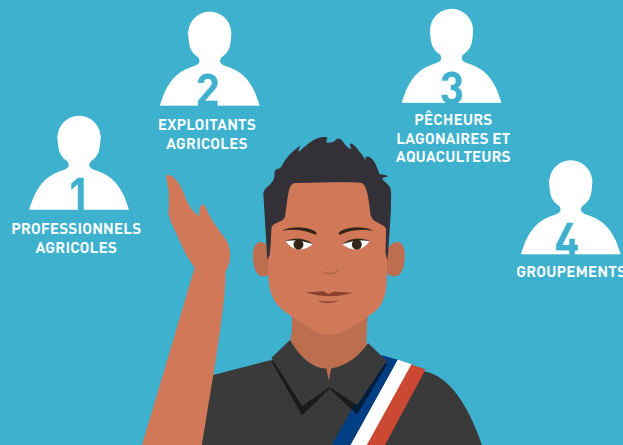
LE JOUR DU VOTE



1

JE PRÉSENTE MA CARTE CAPL

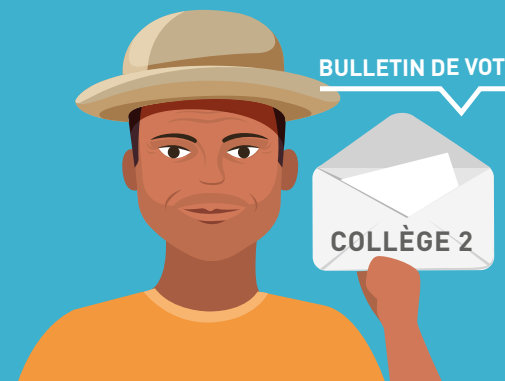
ou ma pièce d'identité au président du bureau de vote



2

IL ME CONFIRME

le collège auquel j'appartiens



3

JE CHOISIS LE BULLETIN

des représentants que je veux élire à la tête de mon collège



4

JE FAIS MON DEVOIR

de professionnel

Les 4 collèges qui obtiendront le plus grand nombre de voix seront rassemblés pour former la nouvelle équipe d'élus de la CAPL

3 LISTES CANDIDATES

Consultables en Mairie ou sur : www.capl.pf



'A TU 'A ROHI AVEC VOUS

Conduite par Yvette TEMAURI



TE REO 'AMUI NO TE FEIA FA'A'APU RAU NO PORINETIA

Conduite par Thomas MOUTAME



AMUI ANA'E NO TE PARURU TE HOTU O TE FENUA E TE MOANA

Conduite par Abel IORSS



40 50 26 90

election@capl.pf

Appeler ma commune de vote

